ROMANEL
SUR LAUSANNE

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du

23e séance

de la législature
2021-2026

Jeudi 19 septembre 2024

En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne

Excusés : BAJRAMI Saranda – BARRETO Marine – BIRBAUM Romain – BUNZLI Jean-Claude – FAYET Aurélie – GARCIA Filomène – JAUNIN Camille – KAZMI Mohsin – PISANI BEN NSIR Nadia – PISANI Henri – PISANI Lionel – PROGIN Jean-Claude – ROMANENS Serge – SABY Maxime - VULLO Brendon

Absents : GHEBBARI ABDELGHAFOUR Nassira

ORDRE DU JOUR :

1) Appel.
2) Adoption de l'ordre du jour.
3) Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024.
4) Assermentation.
5) Communications du bureau.
6) Communications de la Municipalité (Syndiques et Municipaux).
7) Préavis municipal N° 56/2024 « Changement du logiciel de gestion des procès-verbaux ».
8) Préavis municipal N° 57/2024 « Réalisation d'un audit des bâtiments communaux ».
9) Préavis municipal N° 58/2024 « Crédit d'étude pour la création d'un jardin-forêt pédagogiques sur la parcelle 248 ».
10) Préavis municipal N° 59/2024 « Déménagement du réfectoire au collège du Rosset ».
11) Rapport municipal N° 60/2024 - Réponse au postulat de M. Lionel Pisani « Remise en état des terrains de foot des Marais et modernisation de l'éclairage y afférent ».
12) Election complémentaire à la commission de gestion.
13) Motions, postulats, interpellations, projets rédigés.
14) Information des Commissions permanentes au Conseil communal.
15) Propositions individuelles et divers.

Le quorum est atteint

(16 absents s/55)

Le Président ouvre la séance et annonce l'absence de Mme Claudia Perrin, Syndique, et de M. Denis Favre, Municipal.

1 Ordre du jour modifié accepté

1) Approbation de la secrétaire ad intérim

Le Président passe au vote concernant l'acceptation de la secrétaire ad intérim.

- ***Les membres du Conseil accepter à l'unanimité.***

2) Appel

Le quorum est atteint avec 16 absents sur 55 conseillers.

3) Adoption de l'ordre du jour

Au vu de la démission de Mme Kaufmann, le Président annonce un changement à l'ordre du jour, permettant ainsi au point 1) d'approuver la prise de procès-verbal par Mme Patricia Alvarez.

- ***L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.***

4) Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024

Aucune modification ni remarque

- ***Le procès-verbal est accepté à une large majorité moins deux abstentions.***

5) Assermentation

M. Guillaume Deriaz, Président, procède à l'assermentation de Mme Luna Angelino, en remplacement de M. Gäetan Möckli, démissionnaire.

6) Communications du bureau

Le Président indique que le 7 août dernier le bureau a rencontré Mme Manuela Kaufmann qui a remis sa lettre de démission pour des raisons personnelles et professionnelles en mains propres et en fait lecture.

M. Guillaume Deriaz, Président, annonce la démission de M. Gäetan Möckli et fait lecture de sa lettre, ceci en raison d'un prochain déménagement hors de la commune.

Le Président signale que le bureau est actuellement à la recherche d'une nouvelle secrétaire. Les membres du conseil seront avisés des suites.

M. Guillaume Dériaz, Président, signale que le bureau rappelle aux membres des commissions techniques et permanentes les règles lors de la transmissions des rapports. Il tient à remercier la cofin et la commission technique qui ont transmis les rapports très rapidement.

7) Communications de la Municipalité (Syndiques et Municipaux)

Le Président indique que les communications ci-dessous ont été transmises par voies électroniques le mardi 17 septembre. Une discussion pourra être faite au point des divers.

- Situation de l'auberge communale de La Charrue
  Comme vous l'avez probablement constaté, l'auberge de La Charrue est restée fermée au retour des quelques semaines de vacances des tenanciers.
  Ces derniers ont en effet informellement et oralement informé la Municipalité le 23 août 2024 de leur décision de ne pas rouvrir l'établissement par manque de liquidités. La Municipalité a immédiatement réagi afin de sauvegarder les intérêts communaux :
  - en ouvrant des poursuites pour l'ensemble des montants dus (loyers, taxes) à ce jour, puis régulièrement pour les prochains mois.
  - en mettant en demeure les locataires de verser, dans les 30 jours, l'intégralité du montant sous peine de dénonciation du bail,

- enfin, en demandant aux propriétaires de La Nouvelle Charrue SA de se déterminer par écrit sur la suite qu'ils comptent donner à la relation qui les lie à la commune au travers du bail à loyer.

La Municipalité s'est également adjoint les services d'un Conseil spécialisé dans le droit du bail pour l'assister dans cette affaire. Son objectif premier reste en effet de pouvoir, dans le cas où les tenanciers actuels devaient confirmer leur volonté de cesser leur activité, de pouvoir disposer du bail le plus rapidement possible afin de minimiser la période de fermeture.
Une séance avec votre Commission des finances va prochainement être organisée afin d'évoquer le volet financier de cette affaire. La Municipalité continuera bien entendu à vous informer de l'évolution de cette triste situation qu'elle regrette et sur laquelle elle n'a malheureusement que peu de pouvoir.

- Travaux prévus par le LEB
  Les travaux visant à construire un passage dénivelé sous les voies du LEB au Lussex ainsi que de moderniser la gare de Romanel-sur-Lausanne ont débuté le 12 août 2024 et se prolongeront sur une durée prévue de 18 mois environ.
  Afin de tenir la population informée de l'évolution de ceux-ci, une page spéciale a été créée sur le site web communale qui regroupe les avis de travaux transmis par le LEB.
  Cette page est référencée depuis la section des actualités et à l'adresse suivante : https://www.romanel-sur-lausanne.ch/actualites/detail-dactualite/communications-leb

- Projet de complexe scolaire des Esserpys
  Le projet de complexe scolaire des Esserpys poursuit son chemin avec la mise en place et les premières séances du comité de pilotage (COPIL) du projet composé de représentants de la Municipalité de Romanel-sur-Lausanne et de membre du comité directeur de l'ASIGOS.

- Nouveau véhicule pour le SDIS La Mèbre
  Le camion communal de pompiers acheté en 2006 arrivait en fin de vie. L'ECA va ainsi prochainement le reprendre et l'échanger contre un nouveau véhicule Mercedes Sprinter qui sera mis à disposition du SDIS La Mèbre et basé à Cheseaux-sur-Lausanne.

- Réponses aux questions posées lors de la séance précédente

  Planning des besoins et des effectifs pour la petite enfance
  Selon les chiffres donnés par la FAJE, dans 83.5% des ménages vaudois avec enfants, les deux parents travaillent, ce qui représente un véritable changement sociétal que l'on peut observer depuis quelques décennies. En effet, ces trente dernières années, le modèle de garde s'est élargi hors du cadre familial ou de l'entourage. L'expansion du besoin de placement des enfants impacte de manière considérable le développement des structures d'accueil parascolaires et à l'instar des familles vaudoises, les familles de la commune de Romanel-sur-Lausanne font face à de nombreux défis pour concilier vie professionnelle et vie familiale. Parmi ceux-ci, trouver une place d'accueil constitue l'une de leurs préoccupations.

  Malgré l'ouverture de 36 places en UAPE, puis 36 places à l'APEMS, la commune de Romanel-sur-Lausanne ne peut répondre que partiellement à la demande : une quantité de parents d'enfants fréquentant les structures parascolaires souhaiterait pouvoir augmenter sa fréquentation de manière qu'elle soit en adéquation avec leur taux d'occupation ; plusieurs familles n'ont pas accès à nos structures et demeurent sur liste d'attente.
  Ainsi, afin, en premier lieu, de répondre aux exigences de la LAJE, la commune doit développer son offre d'accueil pré et parascolaire, l'objectif étant de répondre aux besoins des habitants de la commune de sorte qu'ils puissent concilier de manière plus efficace la vie professionnelle et la vie familiale.
  Actuellement, les structures d'accueil parascolaires communales accueillent les élèves de la 1P à la 6P. Il y a plus de demandes pour l'UAPE (1P-3P) que pour l'APEMS. L'expérience montre néanmoins qu'un enfant fréquentant l'UAPE, fréquentera également l'APEMS jusqu'à la fin de la 6P. En revanche, quelques-uns diminuent légèrement leur fréquentation en fin de 6P.
  On peut donc prétendre qu'à terme, nous aurons besoin d'autant de places en UAPE qu'en APEMS pour cette tranche d'âge. Leur création peut toutefois être décalée d'une année.
  En outre, depuis plusieurs années, l'ASIGOS exige de la commune d'ouvrir des classes supplémentaires sur son territoire. La commune dispose actuellement de 14 classes. Quatre classes supplémentaires seront ouvertes d'ici à la rentrée 2026, puis 12 classes ouvriront une fois le nouveau complexe scolaire construit. Ces élèves viendront assurément augmenter la demande en places d'accueil parascolaires.
  Afin de répondre aux besoins des familles d'adapter la prise en charge des enfants aux horaires de travail des parents et en tenant compte de l'évolution sociétal des familles, le rapport Microgis de 2023 estime qu'un taux de couverture [1] de 40% est suffisant. Il faut donc compter 1 place pour
  2.5 élèves.

Estimation du nombre de places nécessaires :

Dans un premier temps, il s'agira d'absorber la liste d'attente et d'améliorer la fréquentation des élèves déjà inscrits par l'ouverture de 36 places en UAPE et 12 places en APEMS. Il n'est pas nécessaire d'ouvrir simultanément le même nombre de places à l'UAPE et à l'APEMS.

Pour l'APEMS, seules les places nécessaires à couvrir la liste d'attente et les augmentations de fréquentation sont impératives. Les autres devront être ouvertes dès la rentrée scolaire qui suit directement l'ouverture des nouvelles places en UAPE afin d'assurer la continuité de la prise en charge.

En attendant la construction du nouveau complexe scolaire, on peut se projeter de la manière suivante :

Rentrée Année	Nb élèves	Nb théorique de places d'accueil nécessaires	Nb places UAPE	Nb places APEMS	Nb total de places réel ou projeté	Taux de couverture
2024	271	109	36	36	72	26%
2025	330	132	72	48	84	25%
2026	382	153	72	72	144	37%
Idéal théorique	382	153	78	78	156	40%
...						
2032	600	240	78	162	240	40%

Le tableau ci-dessus nous montre que l'équilibre entre l'UAPE et l'APEMS, si nous conservons les mêmes tranches d'âge dans ces structures, s'obtiendra sur deux ans. Toutefois, le chiffre à retenir est celui du nombre total de places réel ou projeté. En effet, l'organisation des structures, la répartition par groupe d'âge, nombre de groupes, pourra différer de la pratique actuelle (plus d'APEMS, moins d'UAPE, plus de petits groupes, par exemple).

[1] Le taux de couverture est calculé en rapportant le nombre de places offertes à plein temps au nombre d'enfants du même âge dans la population. Selon le rapport de MicroGIS (2023), le taux de couverture institutionnel théorique suffisant pour la conciliation est, en moyenne et au niveau cantonal, de 40%.

MicroGIS (2023). Diagnostic et prospective en matière de places d'accueil de jour des enfants dans le canton de Vaud. Lausanne : FAJE

Par ailleurs, si l'on voulait réellement avoir une marge de manœuvre et atteindre le taux de couverture de 40% tout en respectant les normes de l'OAJE, il faudrait qu'on obtienne au total 156 places pour les 1P à la 6P.

Concernant les 7P et 8P, selon l'étude menée par GFS-Berne[2] sur mandat de la FAJE, les offres de garde sont particulièrement utilisées pour les jeunes enfants. Leur utilisation diminue avec l'âge (moins de 4 ans : 78%, 4-10 ans : 65%, 11-12 ans : 35% régulièrement gardés par des tiers) et avec le nombre d'enfants dans une famille (1 enfant : 76%, 2 : 68%, 3 : 53%, 4 : 37%, 5 enfants ou plus : 38%). On imagine donc qu'un taux de couverture légèrement inférieur à 40% sera nécessaire. Pour 240 élèves (12 classes) un taux de couverture de 30%- 35% environ pourrait être suffisant. Cela équivaut à 72-84 places respectivement.

Il est à noter, néanmoins, que la LAJE fixe les conditions d'accueil pour les élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire où ils atteignent 12 ans, soit jusqu'à la 8P.

Relation actuelle entre l'Ecole de Musique et la commune

La relation actuelle avec l'école de musique est la commune est bonne, nous nous sommes rencontrés courant juin pour préparer la rentrée scolaire 2024 et avons trouvé ensemble des solutions pour qu'ils puissent accueillir les enfants.

Établissement d'un plan de communication à la population concernant la garde des enfants

Un plan de communication sera effectué au fur et à mesure des avancées dans les agrandissements de nos structures d'accueil.

Résultat de fin d'année des apprentis

Même si l'information n'est plus de première jeunesse, la Municipalité est heureuse et fière de féliciter une fois de plus chaleureusement ses trois apprentis du service de l'Enfance, Carla, Timo et Mattia qui ont réussi cette année leur certificat fédéral de capacité (CFC). Nous leur souhaitons le meilleur pour la suite de leur carrière !

$

8) Préavis municipal N° 56/2024 « Changement du logiciel de gestion des procès-verbaux »

Le Président demande au rapporteur de la Cofin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Simon Schülé fait lecture du rapport ainsi que ses conclusions, lesquelles recommandent d'accepter le préavis tel que présenté et d'accorder un budget complémentaire de CHF 17'500.00 TTC au compte 02230 – 3133.00 dans le but de remplacer le logiciel de gestion des procès-verbaux de la Municipalité.

Le Président demande au rapport de la commission technique de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Nathan Vannay fait lecture des conclusions du rapport, avec la proposition d'un amendement dont le texte est le suivant : « La commission propose un amendement afin d'augmenter de CHF 2'100.00 TTC (CHF 2'081.00 TTC arrondi à la centaine supérieure, CHF 1'925.00 HT) le budget alloué pour permettre la réalisation d'une intégration avec l'Active Directoriy et la mise en place d'une authentification SS=.lesquelles sont identiques à celles de la Cofin, d'accepter le préavis 56/2024 tel que présenté et amendé et d'accorder un budget complémentaire de CHF 19'600.00 TTC au compte 02230 – 3133.00 dans le but de remplacer le logiciel de gestion des procès-verbaux de la Municipalité ;

M. Guillaume Deriaz, Président, ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Simon Schülé demande s'il s'agit bien d'un montant unique.

M. Nathan Vannay confirme que cela devrait être un coût unique.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- ***L'amendement proposé par la Commission technique est accepté à une large majorité avec 4 abstentions.***
- ***Le préavis 56/2024 est accepté à une large majorité moins une abstention.***

M. Patrick Oppliger, Municipal, adresse ses remerciements aux commissions qui ont étudiés ce préavis et à la commission technique d'avoir proposé cet amendement.

9) Préavis municipal N° 57/2024 « Réalisation d'un audit des bâtiments communaux »

Le Président demande à la rapporteuse de la Cofin de faire lecture des conclusions du rapport.

Le rapport fait lecture du rapport ainsi que de ses conclusions, lesquelles recommandent d'accepter le préavis tel que présenté et d'accorder un budget complémentaire de CHF 20'000.00 TTC pour la réalisation d'un audit sur les bâtiments communaux, budget réparti conformément aux comptes indiqués dans le préavis.

M. Guillaume Dériaz, Président, ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- ***Le préavis 57/2024 est accepté à l'unanimité.***

M. Patrick Oppliger, Municipal, remercie l'assemblée pour cette acceptation.

10) Préavis municipal N° 58/2024 « Crédit d'étude pour la création d'un jardin-forêt pédagogiques sur la parcelle 248 »

Le Président demande au rapporteur de la Cofin – rapport minoritaire - de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Simon Schülé fait lecture des conclusions du rapport minoritaire, à la place de Mme Nadia Pisani Ben Nsir, absente, ainsi que ses conclusions lesquelles recommandent de refuser le préavis tel que présenté et de ne pas accorder un crédit d'étude de CHF 25'400.00 TTC pour la création d'une forêt pédagogique sur la parcelle N° 248.

Le Président demande au rapport de la Cofin – rapport majoritaire – de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Ariane Morand fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accepter le préavis tel que présent, d'accorder un crédit de CHF 25'400.00 TTC pour la réalisation d'une étude en vue de l'aménagement d'un Jardin-Forêt sur la parcelle N° 248, d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou au besoin sur les lignes de crédit disponibles, dans la limite du plafond d'endettement.

M. Guillaume Dériaz, Président, ouvre la discussion sur ce préavis.

M. François Morier se questionne sur la terminologie utilisée : « autour du bassin » veut dire que les aménagements se feront autour du bassin ou au fonds du bassin ? Sa deuxième question porte sur le lieu car un aménagement dans ce bassin ne lui semble pas judicieux. Le rapport minoritaire est assez juste à son sens.

M. Blaise Jaunin, Municipal, précise effectivement que l'aménagement ne peut se faire à l'intérieur, puisque le bassin récolte les eaux pluviales. Seul le chemin autour du bassin sera aménagé. Il indique qu'il s'agit d'un crédit d'étude et que le préavis qui sera présenté ultérieurement sera plus clair.

M. François Morier est satisfait de la réponse mais le prix de cette étude lui semble élevé.

M. Simon Schülé indique qu'une annexe avait été jointe au rapport majoritaire et qu'il s'agit d'un concept de base qui n'engage à rien et qui démontre ce que pourrait être ce projet. Il est prévu un chemin qui fera le tour sur l'extérieur et il sera toujours interdit d'aller dans le bassin de rétention. Cette zone est sous utilisée et pas intéressante pour se promener alors qu'elle est fréquentée par beaucoup de gens. Cela permettrait de faire une superbe promenade autour du lac. ; à son avis il s'agit d'un joli projet à étudier. Le lieu lui semble un très bon choix, contrairement au rapport de minorité ; c'est 100 % un projet à pied et aucun parking de prévu.

M. Thierry Henry indique que l'étude n'est pas chère, les chiffres annoncés par la commission des finances est une estimation crédible. Toutefois, Il rend attentif le conseil, que ce n'est que le crédit d'étude que nous votons et que nous pourrons refuser le préavis le moment venu. Aujourd'hui la commune n'a pas les moyens à son avis, car il y aura d'autres préavis à venir. Un refuge par exemple a été refusé pour l'instant qui était trop cher. La question à se poser et de savoir si nous sommes prêts à mettre environ CHF 400'000.00 pour le projet finalisé.

M. Blaise Jaunin, Municipal, indique que le conseil est libre d'amender, d'accepter ou de refuser totalement ce projet, lequel a toutefois été approuvé par les services communaux et, le garde forestier. Plusieurs quartiers se sont construits dans la commune, c'est peut-être un petit peu le moment de rendre la nature qui a été prise aux citoyens.

M. Jean-Claude Pisani signale que le coût total n'est pas encore connu, ni les frais d'entretien. Pour sa part il se promène souvent par là-bas et il estime qu'il n'a pas besoin d'un chemin, notamment au vu des prochaines constructions scolaires. A son sens ce n'est pas le moment et de plus ce n'est pas dans le plan d'investissement. Il rappelle également que le refuge a été refusé et qu'il avait dit qu'il ne se ferait pas tant que la commune n'en aurait pas les moyens ; pour sa part il préférait la construction du refuge.

M. Philippe Noël soutient le projet en regard de l'état du climat et demande si d'éventuelles subventions pourraient être obtenues ?

M. Blaise Jaunin, Municipal, réponds à M. Thierry Henry et signale que ce projet sera au budget 2025. Il remercie M. Philippe Noël d'avoir soulevé le point de l'écologie, s'agissant d'une mesure PECC, effectivement des subventions de l'Etat pourraient être obtenues.

M. Nathan Vannay indique ne pas voire uniquement le coût du projet, mais également les coûts d'exploitation courante de cette zone. Est-ce que l'étude va amener ces réponses ?

M. Blaise Jaunin, Municipal, confirme que l'étude permettra d'avoir le coût global d'investissement et d'entretien.

M. Philippe Muggli indique que concernant les aspects financiers, 18 millions d'investissement sont à prévoir pour les écoles et avec l'Asigos 100 millions d'investissements sont également à prévoir sur les 5 à 6 prochaines années. De plus, la commune n'a pas encore connaissance des répercussions fiscales des nouveaux habitants. Pour sa part, il ne soutient pas ce projet et conseille de faire de même

M. Simone Schülé prend la parole en étant fâché et rappelle que les comptes ont été adoptés avec 2 millions d'excédents, ceci car les revenus des impôts avaient été sous-estimés ainsi que la répercussion de la péréquation financière. En gros la situation va assez bien et plus d'impôts vont entrer avec les nouveaux habitants. La situation n'est pas difficile. La commune n'est pas censée faire des réserves avant de faires des investissements. Avec 2 millions d'excédents de revenus, un retour pourrait être fait en faveur des citoyens pour un peu de confort et un joli projet.

M. Oliver Bovey demande si cette association s'est approchée de Romanel uniquement et est-ce que d'autres terrains ont été envisagé ? Pour une plus grande attractivité de la commune il soutient ce projet.

M. Blaise Jaunin, Municipal, indique que c'est le seul terrain sur la commune qui est adéquat pour ce projet car il est à l'orée de la forêt. La proposition de Mme Nadia Pisani Ben Nsir n'a que peu de sens d'intégrer ce projet dans une forêt, cela poserait des problèmes.

M. Christian Bovey indique que si ce projet devait être accepté, il lui semble que toute la parcelle devrait être exploitée.

M. Jean-Claude Pisani n'est pas contre l'idée de faire quelque chose pour les habitants. Toutefois, au vu des finances actuelles et des dépenses, les deux millions seront vite mangés. En premier cela devrait être le refuge qui est attendu depuis des années.

M. Patrick Oppliger, Municipal, intervient plus en sa qualité de professionnel concernant l'entretien de cette zone ; les coûts d'entretien soit réduits au moins des trois quarts par rapport à un parc traditionnel, un jardin forêt c'est un entretien moindre car peut d'entretien, les talus sont moins entretenus et l'herbe n'est pas tondue fréquemment. Mme Nadia Pisani Ben Nsir a dit dans son rapport de minorité que dans 2 ou 3 ans cela couterait plus cher. Mais aujourd'hui il faut être confiant pour accepter ce préavis et aller de l'avant. Des investissements vont effectivement arriver et en sa qualité de municipal il se dit content d'entendre que le refuge est attendu.

N, Olivier Bovey soutient les propositions faites et pense que ce n'est pas forcément « ou », mais cela pourrait être « et », ceci malgré les difficultés financières.

La parole n'étant plus demandée le Président passe au vote

- ***Le préavis 58/2024 est refusé avec 14 "oui" 19 "non" 6 "abstentions"***

M. Blaise Jaunin, Municipal, est effectivement un peu déçu car les investissements sont plus fréquents pour les routes ou autres.

11) Préavis municipal N° 59/2024 « Déménagement du réfectoire au collège du Rosset »

Le Président demande au rapporteur de la commission technique de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Carole Henry fait lecture du rapport et de ses conclusions, lesquelles recommandent d'accepter le préavis tel que présenté et d'octroyer un crédit complémentaire total de CHF 18'434.60 au budget 2024, afin de couvrir les coûts de déménagement du réfectoire Romidi au collège du Rosset, crédit réparti comme suit :

- un montant de CHF 14'884.60 au compte 02907-3144.00 pour la pose de parquet au Rosset
- un montant de CHF 1'400.00 au compte 21801-30101.00 pour l'achat de matériel de service et divers
- un montant de CHF 2'150.00 au compte 21801-3010.01 pour une heure de travail supplémentaire par jour de la rentrée jusqu'à la fin de l'année 2024.

Le Président demande au rapport de la Cofin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Simon Schülé fait lecture du rapport et de ses conclusions, lesquelles sont identiques à celles de la commission technique.

M. Guillaume Deriaz, Président, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président rappelle les conclusions et passe au vote.

- ***Le préavis 59/2024 est accepté à une large majorité moins une abstention.***

Mme Jennifer Dagon, Municipale, remercie pour cette acceptation.

Pause de dix minutes.

12) Rapport municipal N° 60/2024 - Réponse au postulat de M. Lionel Pisani « Remise en état des terrains de foot des Marais et modernisation de l'éclairage y afférent »

Le Président demande à la commission technique de faire lecture de son rapport.

M. François Studer, rapporteur, fait lecture du rapport et de ses conclusions, lesquelles recommandent de prendre acte de la réponse au postulat donnée par la Municipalité : «la Municipalité est pleinement consciente de l'état vieillissant des terrains de football du centre des Marais ainsi que de l'éclairage associé. Cependant, compte tenu du coût considérable requis pour une rénovation complète et des autres priorités énoncées dans le plan d'investissement, elle ne juge pas opportun de proposer à court terme un projet d'aussi grand envergure. Néanmoins, elle explore activement des soutions qui permettraient de concilier une gestion financière responsable avec une utilisation optimale des terrains de football locaux.

M. Guillaume Deriaz, Président, ouvre la discussion.

M. Thierry Henry souhaiterait savoir si le rapport de la société Infrasport pourrait être transmis par voie électronique ?

M. Blaise Jaunin, Municipal, répond favorablement. Il fait d'ores et déjà lecture du point 5.2 de ce document, qui donne les raisons pour lesquels Infrasport n'a pas été contactée. La qualité des pelouses s'en trouverait péjorée. Plusieurs alternatives sont proposées, comme créer des terrains avec Cheseaux, de limiter la surface de jeux actuelle , de céder l'entretien à un tiers contre une location à usage.

M, Jean-Claude Pisani remercie pour la réponse. Il indique que lors d'un prochain conseil une motion sera déposée. Il estime qu'avec CHF 400'000.00 un des deux terrains pourrait être refait. Il faut également refaire l'éclairage. Il indique qu'à Prilly un terrain en herbe pour 550'000.00 a été remis en état. Le problème des terrains marécageux survient déjà après une journée de pluie car l'eau remonte, car le terrain ne pompe plus.

L'idée de se regrouper avec Cheseaux et Lausanne est à étudier, mais en attendant il faut au moins refaire au moins un terrain pour moins cher.

M. Blaise Jaunin, Municipal, relève le fait qu'un terrain à CHF 500'000.00 à Prilly a été refait et précise que cela correspond aux chiffres indiqués par la Municipalité. Il indique toutefois que les dimensions ne sont pas aux normes et il faudra diminuer le 2ème terrain pour être aux normes avec le terrain principal.

M. Jean-Claude Pisani indique que le grand terrain est aux normes aujourd'hui. L'éclairage du grand n'a pas besoin d'être refait. Si aucune autre réponse n'est pas faite par la Municipalité, une motion va être déposée.

M. Blaise Jaunin, Municipal, peut proposer une solution sous forme d'un préavis pour refaire l'ensemble mais pas une solution de demi-mesure. Cependant si une motion était déposée, le préavis serait celui-là.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait lecture de la conclusion de la réponse de la Municipalité et passe au vote.

La réponse a pris à l'unanimité moins une abstention.

13) Election complémentaire à la commission de gestion

Le Président rappelle qu'il manque deux membres à la commission de gestion.

M. Jean-Claude Pisani au nom du groupe PLR, la candidature de M. Thierry Henry est proposée.

- ***M. Thierry Henry est élu à la commission de gestion.***

14) Motions, postulats, interpellations, projets rédigés

--

15) Information des Commissions permanentes au Conseil communal

M. Jérôme Thuillard, Président de la Commission de la jeunesse, rappelle que lors de la dernière séance il avait annoncé un projet de séance de présentation des autorités communales aux jeunes de la commune ; aucune inscription à ce jour. Il se dit déçu. Une nouvelle tentative sera faite sous une autre forme.

M. Jean-Claude Pisani, vice-Président de l'Asigos, signale que la semaine prochaine aura lieu l'assemblée de cette association au cours de laquelle sera présenté le budget 2025, une demande pour la salle de gym de Jouxtens, la présentation des nouveaux statuts et le nouveau règlement.

16) Propositions individuelles et divers

M. Jean-Claude Pisani indique que l'Asigos a également dû recruter une nouvelle secrétaire ; deux candidatures ont été soumises au bureau la secrétaire du Conseil.

Mme Luna Angelino invite à une rencontre à Romanel-plage organisée par 1032 Notre village.

M. Simon Schülé a entendu qu'au vu de l'augmentation des élèves, il n'y a plus assez de tranches disponibles pour la gymnastique pour les 3P. Dans la salle polyvalente des cours sont donnés pour les 3 P et que le vestiaire attenant ne peut pas être ouvert pour les enfants. Est-il prévu d'investir dans du matériel de gymnastique pour cette année même si c'est temporaire et serait-il possible d'ouvrir les vestiaires pour les classes de 3P.

M. Jennifer Dagon, Municipale, va se renseigner pour la question du vestiaire. Pour ce qui est des achats, aucune demande n'est parvenue à la municipalité, alors qu'au budget il est prévu de pouvoir faire des petits achats.

M. Patrick Oppliger, Municipal, signale que les vestiaires sont utilisables.

M. Gabriel Racciatti tient à intervenir concernant les travaux au Lussex qui doivent durer plusieurs mois. La sortie sur la route cantonale est dangereuse et qui impose des difficultés pour y accéder. Techniquement il serait faisable d'ouvrir un peu plus le passage à niveau et de permettre une sortie plus sécurisée que celle actuelle. Le passage à la gare a été définitivement fermé ce qui oblige de passer au Lussex.

M. Patrick Oppliger, Municipal, habitant également le quartier confirme que la situation est un chaotique. Lors de la séance de chantier des remarques ont été faites, mais la direction des travaux ne compte rien faire. Les travaux sont faits par le Leb et se situent sur la commune de Jouxtens. La municipalité va demander à la commune de Jouxtens pour faire une demande conjointe auprès de la direction du chantier pour signaler les difficultés rencontrées. La sortie par la Source, lorsque le Lussex sera fermé, se fera en alternance par feux, la direction des travaux voulaient que les personnes qui remontaient par Jouxtens passent par le Belvédère. Même si le conseil a refusé le crédit de construction, la commune se démène pour trouver une solution acceptable et sécurisante pour les habitants. Il invite tous les utilisateurs du chemin du Lussex et de la Source à intervenir directement à la direction des travaux avec copies à la municipalité pour tenter de faire bouger les choses, quitte à faire un article dans le 24heures. Même le service hivernal n'a pas été pris en considération.

Mme Carole Henry indique que quand elle a rencontré la Municipalité il a été abordé le sujet de l'organisation des Apems et de l'Uape et que beaucoup de chiffres sont communiqués dans les informations de la municipalité. Ne pourrions-nous pas avoir un plan global, avec une représentation sur les 5 à 10 prochaines années.

Mme Jennifer Dagon, Municipal, confirme que ce n'est pas très digeste ; un planning peut être fait pour les besoins de la commune et il était prévu de le faire pour la suite des prochaines évolutions.

Mme Arianne Morand fait remarquer que le panneau 50 a été enlevé à l'entrée du village en direction de Cheseaux. De plus, elle signale que le journal Romanel Info n'est pas distribué dans les nouveaux quartiers et il serait judicieux d'augmenter le nombre de tirages.

La Municipalité prend note.

M. Simon Schülé demande, en rapport avec les communications de la municipalité, si le 2ème étage du dernier pavillon devra être construit en prévision des nouvelles classes et n'y a-t-il pas de nouvelles classes en 2025 ?

M. Jennifer Dagon, Municipale, précise que c'est quatre classes d'ici la rentrée 2026, dont 2 ouvriront en 2025 et 2 en 2026. Ensuite tout est ok jusqu'à la construction d'u nouveau collège. Un deuxième étage est bien prévu.

M. Jean-Claude Pisani a plusieurs questions :

- Auberge la Charrue – sur un site une annonce a été publiée pour une reprise du mobilier pour un montant de CHF 350'000.00. C'est M. et Mme Bajrami qui avaient signé le bail, ensuite le nouveau tenancier. Comment la commune qui est propriétaire de l'immeuble ne peut rien faire et ne sait pas que la salle est sous-louée via une société anonyme ? Il souhaite avoir des explications.
- L'accueil de jour – n'a pas compris le tableau transmis dans les communications de la municipalité. Ne comprend pas les chiffres dans la projection des places UAPE. Combien en avons-nous besoin.
- Le chemin de la Source est réservé aux riverains. Il souhaite que la municipalité fasse quelque chose car c'est une autoroute.
- Préjaquet signale que tout le monde s'arrête sur le trottoir et que les croisements ne sont alors plus possibles. Il demande à la municipalité de regarder avec les propriétaires pour que les piquets soient enlevés pour créer une zone de « dépose ».
- Il crédit de CHF 100'000.00 avait été voté pour nos commerces. Que fait la Municipalité ? Qu'attendons-nous pour aider nos commerçants alors que la route va encore être fermer.

Mme Jennifer Dagon, Municipale, indique qu'actuellement il y a 72 places, 30 enfants en attente et avec l'augmentation nous devrions arriver à ouvrir un nouveau lot de 72. Les 7/8P ont un accueil libre. Idéalement il faudrait provisoirement ouvrir un groupe de 36 pour diminuer notre liste d'attente.

M. Patrick, Oppliger, Municipal, indique que pour l'Auberge de la Charrue une réponse sera faite ultérieurement. En ce qui concerne le chemin de la Source ce dernier est effectivement bien fréquenté, des riverains sont déjà intervenus auprès de la Municipalité. La Municipalité travaille pour trouver des solutions. Le Municipal prend note des remarques. Pour le panneau 50 km/heure, la Municipalité va intervenir pour abaisser la vitesse et indique que les lampadaires ont également été enlevés.

M. Simon Schülé a compris que des explications pour l'Auberge la Charrue seront données prochainement. Toutefois, il souligne que cette situation donne une mauvaise image de la commune. Étant donné qu'il y a des grands travaux encore prévus, cela ne va pas être facile de trouver un nouveau locataire. Ce bâtiment ne pourrait-il pas être utilisé pour un autre usage, accueil des enfants, associatif, etc… ? Car à son avis ce local n'est pas rentable pour l'instant.

Une réponse sera donnée pour le prochain conseil.

M. Jérôme Thuillard émet un vœu (article 67 du règlement) : il indique que concernant l'Auberge la Charrue, comme beaucoup de gens, il a appris cette fermeture sur Instagram. En tant que conseiller des auxiliaires de la démocratie locale, beaucoup de gens le questionnent et de ce fait il souhaiterait être informé par mail et non par Instagram. Il rebondit sur les propos d'affection des locaux de l'Auberge, en stipulant qu'il n'est pas complètement d'accord mais est prêt à en débattre hors séance.

M. Patrick Oppliger, Municipal, indique qu'à son avis les infos sur Instagram sont apparues avant que la municipalité soit informée. Un cours est prévu sur les auberges communales, auquel il va assister avec Mme Claudia Perrin, Syndique. Des réflexions seront pensées pour trouver des solutions.

Mme Arianne Morand pour les chemins il serait judicieux de mettre des dos d'âne en plastique pour éviter les courses de voitures de nuit.

M. François Studer demande ce qu'il en est de l'accueil des nouveaux habitants ? Il indique n'avoir toujours rien entendu alors que le sujet avait déjà été soulevé.

M. Patrick Oppliger, Municipal, signale que la Syndique y travaille ; en principe cela devrait se faire en début d'année 2025.

M. Thierry Henry demande de rappeler à la Syndique le sujet de l'accueil des entreprises. Tous les 2 ans la Municipalité recevait les entreprises dans les entreprises locales ; depuis le covid cela n'existe plus. La Syndique avait dit revenir sur ce sujet.

M. Simon Schülé tient à relever Romanel plage c'était génial et remercie la municipalité d'avoir soutenu ce projet. Demande si cela va être reconduit ?

Mme Jennifer Dagon, Municipale, indique que le projet est prévu sur trois ans et remercie pour ces compliments.

Guillaume Deriaz

Président du Conseil

CONSEIL COMMUNAL ROMANEL

Patricia Alvarez

Secrétaire ad intérim

Séance levée à 22 :40
Romanel, le 20 septembre 2024

Prochaine séance :
Jeudi 10 octobre 2024